

## Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne pour les RTC Enseignements de la formation

Voici un bref résumé pratique des informations les plus importantes de la formation.

### 1 Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette formation, vous aurez pris connaissance:

- des principes de base de l'utilisation du Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne pour les RTC;
- des fonctionnalités générales;
- des avantages du nouveau portail.

Vous pourrez aussi utiliser avec confiance:

- le Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne pour les RTC en tant qu'opérateur de l'UE: soumettre vos demandes de RTC, recevoir des notifications et répondre aux autorités douanières, mais également rechercher et consulter vos décisions RTC.

Bien que ce cours se concentre sur la présentation du Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne pour les RTC et ses fonctionnalités, il comprend également une synthèse du concept de RTC (renseignements tarifaires contraignants) et des dispositions légales qui les concernent.

## 2 Les grands principes des RTC

- **Une** décision RTC est une décision délivrée par les autorités des États membres à la demande d'un opérateur qui a l'intention d'importer ou d'exporter des marchandises. Elle est contraignante pour tous les **États membres** ainsi que pour son titulaire.

- **Quand l'utiliser**: la décision RTC doit être déclarée **dans la case 44 de la déclaration en douane**.

- **Période de validité**: la décision RTC est valide pendant **3 ans**.

Pour le titulaire, le principal avantage est la **sécurité juridique** qu'elle apporte concernant la **classification tarifaire** de ses **marchandises**. Cela est important, car la classification tarifaire est la base qui sert à déterminer les **droits de douane, les restitutions à l'exportation**, l'application d'autres frais de douanes tels que **les droits antidumping** et d'autres mesures comme le traitement préférentiel, la mise en œuvre de contingents tarifaires ou de suspensions de droits, de restrictions et d'interdictions d'importation, etc.

- **Processus**:



## 3 Le Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne

- Le **Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne** propose une interface utilisateur aux opérateurs avec la possibilité de naviguer vers les modules spécifiques (comme les RTC) et d'accéder aux actions disponibles afin d'initier une communication avec les autorités douanières.

- Le déploiement du Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne **permet de réduire les transactions sur papier** et **d'harmoniser les interfaces entre les opérateurs** en offrant un point d'accès unique pour les échanges. Les différents modules fonctionneront de manière uniforme et transparente afin d'offrir à l'opérateur **une expérience utilisateur cohérente**.

- **Avantages**:

- ✓ Naviguer vers les modules spécifiques à partir du Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne,
- ✓ Accéder aux actions disponibles pour initier une communication avec les autorités douanières,
- ✓ Personnaliser ses préférences,
- ✓ Effectuer des demandes, filtrer, trier et paginer ses notifications et ses soumissions,
- ✓ Avoir une vue d'ensemble de ses notifications et soumissions,
- ✓ Accéder facilement à toutes les informations,
- ✓ Sauvegarder des versions provisoires,
- ✓ Archiver électroniquement les écritures de l'opérateur,
- ✓ Avoir un accès instantané au système, en tout lieu et à tout moment.

The screenshot shows the 'EU Customs Trader Portal' dashboard. At the top, there is a navigation bar with the logo of the Commission Européenne and the text 'FISCALITÉ ET UNION DOUANIÈRE'. A user notification box in the top right corner indicates the user is logged in as 'N/A, ((username)), français'. The main content area is titled 'Liste des tâches et des notifications' and shows 356 elements found. Below this, there is a table with columns for 'Secteur d'activité', 'Numéro de référence', 'Titre', 'Type', 'État membre', 'Autorité douanière', and 'Date de réception'. The table lists several entries, including 'Demande de RTC acceptée', 'Demande de RTC refusée', 'Fournir des informations complémentaires', 'Décision positive pour la demande de RTC', and 'Retrait de la demande de RTC'.

## 4 Fonctionnalités du Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne pour les RTC

The screenshot shows a vertical menu with the 'BTI' option selected. Below it, four options are listed and highlighted with yellow boxes: 'Créer la requête de demande de RTC', 'Mes demandes de RTC', 'Mes décisions RTC', and 'Mon Droit d'être entendu'.

### 4.1 Notifications, tâches et initiation d'actions

La liste des notifications et des tâches informe les opérateurs des **changements ou des décisions** prises par les autorités douanières.

Notifications – Par tâche:

- ✓ Fournir des informations

- complémentaires,
- ✓ Fournir le point de vue
- ✓ Fournir Point de vue supplémentaire

## 4.2 Créer la requête de demande de RTC

Cette section permet à l'opérateur de **créer et de soumettre** une requête de demande de RTC.

Il peut créer directement la demande dans le portail en remplissant les différentes sections ou en téléchargeant un modèle de fichier.

## 4.3 Mes demandes de RTC

À partir de cette page, l'opérateur peut accéder à et consulter ses **demandes de RTC** ou ses **requêtes de demande de RTC**.

Il peut consulter **tous les détails concernant la progression de sa demande** tels que le Droit d'être entendu, les informations complémentaires, les requêtes de retrait, les informations d'acceptation, la prolongation du délai de décision, et effectuer certaines actions telles que retirer sa demande ou fournir des informations complémentaires.

À partir de la page requête de demande de RTC, l'opérateur peut **modifier, supprimer ou créer à partir d'un modèle** la requête de demande de RTC.

## 4.4 Mes décisions RTC

Dans le **Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne pour les RTC**, vous pouvez obtenir une vue consolidée (sous forme de grille) des décisions RTC dont vous êtes titulaire. Vous pouvez également télécharger cette liste.

À partir de cette section, l'opérateur peut consulter la progression du processus de **Droit d'être entendu** et de la **prolongation de la période d'utilisation** (le cas échéant) ou **demandeur une utilisation prolongée** d'une décision RTC, ou encore fournir son **point de vue**.

L'opérateur peut voir les informations sur **l'annulation, la révocation** ou **l'invalidation d'une décision** dans cette section.

## 4.5 Mon Droit d'être entendu

Sur cette page, l'opérateur peut consulter les informations et les détails de la progression du processus de **Droit d'être entendu** ou répondre à une tâche à laquelle il ou elle n'a pas encore répondu.

L'opérateur a le droit d'être entendu si l'autorité douanière décide de ne pas délivrer une décision RTC, d'annuler ou de révoquer la décision RTC ou de ne pas accorder une prolongation de la période d'utilisation.

L'opérateur doit exercer son Droit d'être entendu en soumettant son point de vue et/ou point de vue supplémentaire.

## 5 Où pouvez-vous accéder au Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne?

Retrouvez toutes les informations disponibles sur le Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne et les accès à ce portail sur le site EUROPA: [https://ec.europa.eu/taxation\\_customs/home\\_en](https://ec.europa.eu/taxation_customs/home_en)

Veillez également consulter les autres **modules de formation en ligne sur le CDU** pour obtenir plus d'informations sur le concept de RTC les autres modules à destination des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne. [https://ec.europa.eu/taxation\\_customs/eu-training\\_en](https://ec.europa.eu/taxation_customs/eu-training_en)

*N'oubliez pas, ceci est un bref résumé des informations les plus importantes fournies dans cette formation.*

*Seule la législation de l'Union européenne publiée au Journal officiel de l'Union européenne fait foi. La Commission n'assume aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, vis-à-vis de cette formation.*